

DROIT ET DÉFENSE

Revue générale du droit de la sécurité et de la défense

ARTICLES

*Marie-Pierre Besson
de Vezac*

**Les sanctions des violations des Conventions
de Genève du 12 août 1949**

Gilles Casalta

**L'obligation de respecter et de faire respecter
le droit humanitaire lors des opérations militaires
menées ou autorisées par l'ONU**

Béatrice Thomas-Tual

Les entreprises publiques et la défense en France

RUBRIQUES

**Organisation générale
de la défense**

Défense nationale et cohabitation (juin - août 1997)

Les conséquences pour les autres armées et les services
des décisions prises par le Président de la République

Libertés publiques

Le cinquième rapport de la CNCIS

**Sécurité internationale,
maintien de la paix et
droit humanitaire**

Le concept stratégique de l'Alliance et le sommet de Madrid

**Fonction militaire et
service national**

La protection juridique des militaires de la Gendarmerie

**Secret et propriété
industrielle**

Intelligence économique : les ambiguïtés de la protection
des intérêts économiques nationaux

**Armements et
technologies
stratégiques**

L'exportation de précurseurs chimiques :
nouvelles mesures de contrôle

CHRONIQUES

Textes officiels

Jurisprudence judiciaire

Notes bibliographiques

Nouvelles d'actualité

Trimestriel - 5ème année - 3ème trimestre 1997 - n° **97/3**

DROIT ET DÉFENSE

Revue générale du droit de la sécurité et de la défense

SOMMAIRE N°97/3 - 3ÈME TRIMESTRE 1997

pages

EDITORIAL par Bertrand WARUSFEL

3

ARTICLES

**Les sanctions des violations des Conventions de Genève
du 12 août 1949**

4

par *Marie-Pierre BESSON DE VEZAC*

**L'obligation de respecter et de faire respecter le droit
humanitaire lors des opérations militaires menées ou
autorisées par l'ONU**

13

par *Gilles CASALTA*

Les entreprises publiques et la défense en France

20

par *Béatrice THOMAS-TUAL*

RUBRIQUES

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA DÉFENSE

Franck LAFFAILLE Défense nationale et cohabitation
(juin - août 1997)

32

Pierre LABBÉ Les conséquences pour les autres armées et les
services des décisions prises par le Président
de la République

38

LIBERTÉS PUBLIQUES

Bertrand WARUSFEL Le cinquième rapport de la CNCIS

41

ÉDITORIAL

Avec ce numéro d'automne, notre revue débute sa cinquième année d'existence. Et bien que cette livraison 97/3 ne comporte aucune particularité spectaculaire destinée à célébrer cet anniversaire, on peut cependant retrouver à travers son contenu les principales orientations que suit notre publication depuis sa création en 1993.

Droit et Défense se veut - en premier lieu - une revue juridique et non pas une publication supplémentaire traitant de défense et de stratégie. La raison de ce choix éditorial spécialisé est sans doute une certaine aridité, mais il nous oblige par ailleurs à traiter de sujets importants et quasiment absents de la littérature de défense traditionnelle. Cette fois-ci, par exemple, nos deux premiers articles traitent des conditions juridiques dans lesquelles les conventions internationales sur le droit humanitaire s'imposent aux forces armées françaises, tant sur le sol national que dans le cadre des actions extérieures et des missions effectuées sous mandat de l'ONU.

Seconde orientation de notre revue : l'ouverture sur les débats et les perspectives d'avenir. Toute l'équipe de *Droit et Défense* est convaincue que le nouveau contexte politique, économique et stratégique mondial est en train de bouleverser radicalement les objectifs et les moyens de la défense nationale et de la sécurité internationale. Dans ce numéro - comme dans les précédents - plusieurs articles ou rubriques s'efforcent de décrire, d'expliquer, voire d'anticiper, les mutations nécessaires, que ce soit dans le secteur des industries d'armement (où l'on peut s'interroger sur la pérennité du modèle des entreprises publiques), du format des forces ou encore du futur cadre juridique et diplomatique de la sécurité de l'Europe et de l'Alliance (après le sommet de Madrid).

En troisième lieu, chaque numéro de notre revue s'efforce de s'ouvrir sur les dimensions non militaires de notre sécurité et de jeter ainsi des ponts entre le monde de la défense nationale (au sens strict de son acception) et ceux de l'ordre public ou même de la sécurité économique. Au sommaire de la présente livraison, ce sont les questions sensibles des interceptions de sécurité et d'intelligence économique qui sont ainsi abordées, auxquelles s'ajoute une synthèse de la jurisprudence judiciaire récente.

Enfin, si *Droit et Défense* se veut une publication scientifique (et donc doit disposer du recul nécessaire à l'analyse), elle cherche également à suivre l'actualité récente dans les secteurs de défense et de sécurité qui l'intéressent. On trouvera donc ici, par exemple, les références aux principaux textes récemment publiés (comme les nouveaux arrêtés relatifs au contrôle de l'exportation de produits chimiques à double usage), ou encore une chronique des premiers mois de la nouvelle cohabitation.

Saluons finalement aussi la diversité croissante des contributeurs à cette revue : dans ce dernier numéro, la majorité des auteurs n'est pas issue de l'équipe permanente de notre revue mais regroupe des professionnels (universitaires, officiers, conseils, ...) ou des doctorants, extérieurs aux activités normales du centre *Droit et Défense*. C'est une nouvelle preuve du rôle modeste mais efficace que joue notre revue comme lieu de rencontres et d'échanges sur les problématiques juridiques de la sécurité et de la défense.

Bertrand WARUSFEL

Rédacteur en chef